

Affaires courantes

Si vraiment cette déclaration et le rapport public avaient pour objet de fournir aux Canadiens une évaluation du contexte actuel de renseignement et de sécurité et surtout de les informer de ce qui se passe pour protéger la sécurité du pays, je pense qu'on vient de manquer le bateau encore une fois; on n'apprend absolument rien. Il y a bien du saupoudrage d'information à gauche et à droite comme moyen de diversion, mais rien de substantiel pour que l'on apprécie véritablement la valeur de 228,7 millions de dollars dépensés par le Service canadien du renseignement de sécurité l'an dernier. Ce n'est pas rien, c'est un quart de milliard.

Je suis persuadé que le solliciteur général du Canada me répondra que par souci de sécurité nationale le gouvernement ne peut en dévoiler davantage.

• (1530)

Pourtant, est-ce que cela affecterait la sécurité nationale de savoir dans quelle province le SCRS a dépensé le plus ou quelle province a bénéficié le plus des 228,7 millions de dollars l'an passé?

Est-ce que cela affecterait également la sécurité nationale de savoir, sur des dossiers non actifs—en dix ans d'existence, j'ose espérer que certains dossiers sont fermés—pour qu'on ait une preuve tangible de l'exercice que fait ce service—là, dans quel domaine le service a fait des recherches, des investigations? Est-ce que ce serait d'affecter la sécurité nationale de savoir, afin que les Québécois et les Canadiens aient quelque chose de tangible entre les mains pour vérifier si, oui ou non, ils font un bon travail?

Également, est-ce que cela affecterait la sécurité nationale de savoir quelle enquête a permis de sauver des vies, empêcher un attentat ou une catastrophe? Présentement, malheureusement, ce qu'on voit dans les journaux c'est juste le côté négatif. Je veux bien ici faire une critique positive, mais on ne me donne pas d'argumentation, on ne me donne pas de dossier, on ne me donne rien pour en faire une. Présentement, on voit des choses comme Air India, ce qui n'est pas trop valorisant pour le service, ou d'autres dossiers sur des terroristes qui rentrent au Canada. Mais si on avait vraiment quelque chose de plus constructif, de plus positif dans les rapports, on pourrait apporter une autre sorte d'argumentation.

En dix ans d'existence, comme je le disais tantôt, et trois rapports publics, il me semble qu'il y aurait autre chose à dire de plus concret sans affecter la sécurité nationale, tout en étant plus transparent. Je pense que le gouvernement veut être transparent, on pourrait le faire aussi dans de tels rapports.

Il est vrai que le Service canadien du renseignement de sécurité est lui-même surveillé par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, comme le solliciteur général l'a dit tantôt. C'est sécurisant de savoir ça, monsieur le Président. Ça me rassure de savoir le solliciteur général du Canada rassuré par les bons propos rapportés dans le dernier rapport du CSARS, dont les termes étaient: «Le fonctionnement du Service canadien du renseignement de sécurité a été conforme à la loi et efficace.»

Mais qui sont ces sages qui ont fait ce rapport—là et qui sont arrivés à cette conclusion? Je vais les nommer, parce que je pense que certains membres de cette honorable Chambre ne les connaissent pas.

Il y a M. Jacques Courtois, 73 ans, avocat; M^{me} Rosemary Brown, 63 ans, travailleuse sociale, la première femme noire à être élue en Colombie-Britannique; M. Edwin Goodman, 75 ans, avocat; M. George Vari, 70 ans; et M. Michel Robert, dont j'ignore l'âge, ancien président national du Parti libéral du Canada.

Je pense qu'en voyant quels sont ceux qui surveillent ce comité—là on peut se poser des questions. Je ne dis pas qu'il ne s'agit pas d'un groupe intéressant dont les membres n'ont pas de qualités, ce n'est pas ce que je dis. Cependant, où est la légitimité de ces personnes qui surveillent un organisme qu'ici, à la Chambre, on ne peut pas surveiller? Je pense que devant un organisme comme celui sur la sécurité nationale, il faut être d'autant plus suspicieux et regarder davantage. Et je pense que la 35^e législature qui vient tout juste d'être élue a le mandat et la capacité d'examiner si les 228,7 millions sont dépensés correctement. Mais non, on donne cette surveillance—là à un comité dont la moyenne d'âge est d'à peu près 70 ans. Sans doute qu'ils sont peut-être des amis du régime, mais est-ce que ces personnes—là sont en mesure d'avoir toute la légitimité pour rendre un rapport tel qu'ils l'ont fait et dire «oui, selon la loi, tout est conforme»? J'ai des doutes, et c'est pour cela que je ne peux pas faire un examen très positif, parce qu'on nous fait une déclaration qui n'est quasiment pas vérifiable, des grands principes, des beaux vœux pieux mais rien de tangible. Lorsqu'on regarde qui surveille cela, on se rend compte qu'il y a peut-être un problème là également.

• (1535)

Voyez-vous, monsieur le Président, comme je le disais tantôt, les amis du régime qui siègent sur le comité externe de surveillance ont peut-être une définition différente des élus légitimes et représentatifs de la 35^e législature sur ce qui est la protection de la vie des Canadiens, des Québécois et des intérêts du pays.

Quant à l'opposition officielle et légitime, je vous dis d'avance qu'on a sûrement une définition différente du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Puisque le solliciteur général du Canada a cité une partie dudit rapport dans sa déclaration, je citerai moi aussi un passage de ce même rapport qui soulève chez moi des interrogations sur justement ce qu'est la définition de la protection de la vie.

Je vais à la page 18 de ce rapport où on dit et je cite: «Nous avons noté que dans un petit nombre de cas récents»—et ce sont les cinq personnes que j'ai nommées tantôt dont la moyenne d'âge est de 70 ans—«les renseignements recueillis par le Service au cours de ces enquêtes sur certains individus semblaient étrangers à la question de la sécurité nationale. Nous croyons que même si certaines enquêtes portaient sur des questions d'application de la loi des activités licites de protestation et de manifestation d'un désaccord, aucun élément d'information ne nous a permis de conclure à l'existence d'activités visées à l'alinéa c) de la définition de menaces envers la sécurité du Canada, à